



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Signaler un site de phishing (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Phishing-initiative permet de signaler un site de phishing (ou hameçonnage), c'est-à-dire un site qui imite un autre site (banque, impôts, Caf....) pour escroquer les internautes et voler leurs données.

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://phishing-initiative.fr>)

Vérfifié le 30 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Escroquerie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1520>)
- Phishing (hameçonnage) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34800>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0